

Avec le soutien de :



BOIS & CONSTRUCTION

1



batid²

CONJUGUER CONSTRUCTION RENTABLE
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU-DELÀ DES FRONTIÈRES ...

Longtemps relégué à l'arrière-plan, le bois est devenu, en une dizaine d'années, le matériau qui a révolutionné la vision traditionnelle de la construction et connu un essor sans précédent. Ce succès, il le doit d'une part à ses indéniables capacités constructives, mais également à des changements climatiques de plus en plus perceptibles qui conduisent bon nombre d'entre nous à s'interroger sur l'exploitation des ressources naturelles et la bonne gestion énergétique. Cette prise de conscience oriente de plus en plus de monde vers un bâti économe en énergie et respectueux de l'environnement. Or, il convient de prendre en compte non seulement la performance d'isolation thermique du matériau de construction, mais également la quantité d'énergie nécessaire à son extraction, à sa mise en œuvre et à son recyclage, que l'on appelle communément énergie grise. De ce point de vue, le bois est certainement le produit le plus performant, loin devant le béton, l'acier ou l'aluminium. De plus, il s'agit d'une ressource naturelle et renouvelable. Autant d'atouts qui profilent ce matériau comme le maillon indispensable d'une nouvelle approche de l'architecture et de l'habitat !

Éditeur responsable : Etienne Bertrand, Bois & Habitat asbl - avenue gouverneur Bovesse, 117 bte 7 - B 5100 Namur
Rédacteurs : M. Arcelin, H. Broquet, S. Charron, M. Defays, C. Gunther, A. Leblanc, G. Leruse, L. Moretti, F. Viana.
Conception Graphique : Bois & Habitat asbl
Photos : 3Dbois, Bois & Habitat asbl, NPB



EDITO

Le présent cahier est le premier d'une série de 8 cahiers publiés par les partenaires du projet jusqu'en 2012. Ces cahiers Bâti D² ont pour objectif de fournir des informations techniques sur divers aspects de la construction durable et couvriront le plus largement possible les thématiques abordées dans le projet. Si les cahiers sont uniquement disponibles en ligne pour l'instant, ils sont destinés à alimenter, en fin de projet (2012), un guide transfrontalier de la construction durable qui sera édité pour l'ensemble des professionnels inscrits dans la démarche Bâti D². Celui-ci constituera un véritable recueil riche en informations générales, pratiques et techniques, fruit d'une démarche collective. En effet, outre les cahiers Bâti D², vous y trouverez un lexique et des référentiels communs aux territoires couverts par le projet en termes de qualité environnementale dans le cadre bâti, ainsi que des fiches

entreprises. Bref, un véritable outil pour développer au mieux votre compétitivité.

N'hésitez donc pas à vous rendre sur le site du projet www.batid2.eu afin de vous inscrire à la veille personnalisée, d'en apprendre davantage sur nos actions et, pourquoi pas, de faire part de votre avis sur le contenu de façon à y enrichir les informations.

Bonne lecture !

L'équipe BâtiD²

SOMMAIRE

BâtiD ² : un projet transfrontalier	4
Conception d'une ossature bois : le savoir-faire d'un bureau d'études	6
Future N.I.T. sur les revêtements de façades en bois	8
Des essences locales adaptées à la construction	10
Développement économique de la filière bois	12



INFORMATION

Bâti D² : conjuguer construction rentable et développement durable au-delà des frontières ...



Ce projet transfrontalier Interreg France-Wallonie est soutenu par l'Union européenne - Fonds Européen de Développement régional (FEDER) - et les régions respectives des partenaires. Par ce biais, des partenaires belges et français s'unissent pour promouvoir le développement durable dans la construction.

Bâti D², au travers des opérateurs partenaires, fournit toute une série de services en vue d'accompagner les entreprises, architectes, artisans et bureaux d'étude et d'améliorer leurs connaissances en matière de construction durable par la mise à disposition d'un large panel de techniques, produits, procédés et savoir-faire existants en transfrontalier. Concrètement, ces services se traduisent par une veille d'informations périodiques, envoyées gratuitement à tout professionnel qui s'inscrit préalablement sur le site www.batid2.eu et sélectionne les thématiques pour lesquelles il souhaite obtenir de l'information, par des visites de réalisations et de chantiers innovants pour découvrir ce qui se fait de bien ailleurs, par des tables rondes pour mettre en corrélation des techniques présentes en transfrontalier et en débattre, ainsi que par la mise en œuvre d'ateliers à la créativité et à l'innovation en partenariat avec des groupements universitaires en vue d'accompagner les entreprises dans leur développement et favoriser leur capacité à innover.

Pour y parvenir, des opérateurs belges et français mettent leurs savoirs et leurs réseaux en commun.

Dans la zone couverte par le projet, les frontières s'estompent et les partenariats interprofessionnels ainsi que le développement des produits n'en sont que facilités.

C'est dans sa démarche transfrontalière que réside la véritable plus-value de ce projet !

Le BEP, chef de file du partenariat



En tant qu'agence de développement économique durable en territoire namurois, le BEP tend à être un modèle proactif de bonne gouvernance et d'animation territoriale, partenaire privilégié des collectivités locales et régionales. De par ses actions, son expertise et sa capacité à innover, le BEP fait de son territoire une référence en matière de développement durable.

Bois & Habitat asbl



Si Bois & Habitat est essentiellement connu par le biais de ses salons (Bois & Habitat ; Energie & Habitat), les actions de l'asbl sont infiniment plus variées. Elle organise, pour le compte de la

Région wallonne ainsi que dans le cadre de différents programmes européens, des conférences, des colloques, des expositions d'architecture, des voyages d'étude et des journées de visites consacrées à l'architecture bois et aux bâtiments à basse consommation d'énergie, tout en assurant la conception et rédaction de livres, revues et plaquettes d'information sur le sujet.

Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes



Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes

La CCI est un établissement public chargé de représenter localement les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services. Son activité en fait un prestataire de proximité au service des entreprises et de leur développement dans de multiples domaines (conseils en création et reprise d'activité, implantation, formation, projets transfrontaliers, développement à l'international, ...)

Cluster Eco-construction



Le Cluster est un réseau rassemblant diverses professions présentant un lien avec le secteur de l'éco-construction : architectes, entrepreneurs, fabricants, fournisseurs de matériaux écologiques, bureaux d'études, organismes d'information et de promotion, centres de recherche, hautes écoles et universités. Les différentes activités du Cluster permettent aux membres de développer des partenariats, de renforcer des liens commerciaux et de partager des connaissances.

Nord Picardie Bois



Nord Picardie Bois est l'interprofession de la filière forêt-bois ayant pour objectif le développement et la structuration de cette filière en Picardie et dans le Nord-Pas de Calais. Elle regroupe tous les maillons de la filière et travaille en appui de l'ensemble des professionnels et des entreprises, les accompagnant dans leurs projets de développement. L'interprofession réalise la promotion du matériau bois et des savoir-faire qui lui sont associés.

Les opérateurs associés

Trois autres organismes collaborent à la mise en œuvre du projet :

L'ARCAD : Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durable.

Le CNDB : Comité National pour le Développement du Bois - délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie.

Le CODEM Picardie : Construction durable et éco-matériaux.



+ Zone couverte par le projet



Territoire couvert par les opérateurs partenaires

Informations :

www.batid2.eu



SAVOIR-FAIRE

La conception d'une maison à ossature bois : l'expérience d'un bureau d'études ardennais

Depuis quelques années, le nombre de maisons à ossature bois se multiplie des deux côtés de la frontière. Ce développement s'accompagne d'une véritable évolution dans les techniques de conception grâce à l'utilisation de l'informatique. Dans cette nouvelle approche, le bureau d'études joue un rôle essentiel. Il est donc intéressant de découvrir à la fois son implication et surtout la plus-value apportée par son expertise lors de la réalisation d'un bâtiment. A cette fin, nous avons rencontré le responsable d'un cabinet d'études ardennais, spécialisé dans le bois. Après un cursus axé sur la construction bois en Champagne-Ardenne, il partit acquérir une précieuse expérience en Wallonie, avant de finalement s'installer à la frontière. Voici un bel exemple de l'apport du transfrontalier dans la construction durable !

Calcul et modélisation

A partir des plans d'architecte, le bureau d'études réalise les calculs de pré-dimensionnement. Ce travail est réalisé à l'aide de logiciels tels CADWORK ou MD BAT permettant d'intégrer à l'étude les données propres à l'implantation et à l'utilisation du bâtiment comme les charges de neige, les charges dues au vent et les charges d'exploitation.

Le bureau d'études peut donc :

- Dimensionner et optimiser la section des bois de structure.
- Choisir les matériaux les mieux adaptés : bois massif, lamellé-collé, lamibois.
- Définir les descentes de charges, permettant la réalisation des maçonneries et des fondations.
- Veiller au respect des normes. (EUROCODES 5 et DTU)

Anticiper, planifier, organiser

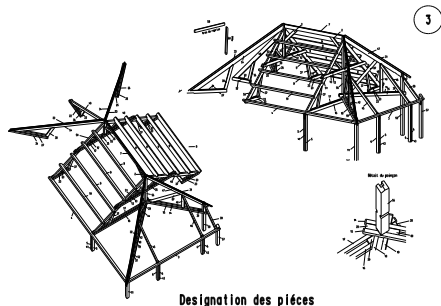
Le bureau d'études facilite la planification et l'organisation du chantier tant dans la préparation que lors de la mise en œuvre des futurs éléments de la maison à ossature bois.

L'utilisation de l'outil informatique permet d'aller plus loin dans la conception et d'intégrer toutes les données du projet : maçonneries, intégration des menuiseries, passage de canalisations et conduits. Une vision d'ensemble en 3 dimensions permet d'éviter les imprévus sur chantier. En outre, le gain de précision améliore la préfabrication : parois terminées, réservations électriques prévues, revêtements posés.

Pour l'entreprise de fabrication, la définition précise des quantitatifs de matériaux permet une meilleure gestion des commandes et des approvisionnements.

Le bureau d'études facilite également la communication entre les différents intervenants : architecte, fabricant d'ossature et de charpente, entreprise de maçonnerie... Avec l'échange de fichiers informatiques (DWG, PDF, ...) la communication se fait très rapidement et avec précision.

Enfin, le suivi de chantier est également assuré, comme par exemple la rédaction des notes de calculs nécessaires aux vérifications du bureau de contrôle.



Designation des pièces



Une qualité supérieure

La précision millimétrique des plans d'exécution permet de gagner en qualité lors de la fabrication, mais aussi en rapidité lors du montage des éléments sur chantier. De plus, il est possible d'utiliser des machines à commandes numériques pour le taillage des bois, ce qui offre plusieurs avantages :

- Une très grande précision d'usinage des pièces.
- La possibilité de piloter à distance la machine (notamment par le BE).
- Les charpentes et éléments taillés correspondent exactement aux plans.

Dans le cas d'une maison à ossature bois où les critères d'économie d'énergie sont très importants, le rôle du bureau d'études est primordial, les travaux de recherche permettant de trouver des solutions pour améliorer l'étanchéité à l'air ou la réduction des ponts thermiques par exemple.

En conclusion, le savoir-faire d'un bureau d'études lors de la réalisation d'une maison à ossature bois est un apport indéniable. L'ensemble des données techniques du bâtiment sont connues précisément, la préparation du chantier est améliorée, la matière première est rationalisée et l'organisation/planification du chantier est précise. On peut donc dire que non seulement la qualité de la mise en œuvre est meilleure mais le coût est également réduit.



Renseignements :

Bureau d'études 3D Bois
<http://www.3dbois.com>



NOTE TECHNIQUE

Future Note d'information technique (NIT) du Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) sur les revêtements de façade en bois

Que leur choix soit dicté par des considérations esthétiques ou techniques, les revêtements de façades sont de plus en plus utilisés en Belgique. Dans ce domaine, le bois possède de nombreuses propriétés (son caractère naturel, la diversité de ses teintes et de ses dessins, ses possibilités pratiquement illimitées en matière de réalisations architecturales, ...) qui le rendent particulièrement intéressant.

Dès la conception, des choix bien réfléchis doivent être posés afin de garantir la durabilité de l'ouvrage. En effet, l'espèce de bois (ses caractéristiques techniques et sa durabilité naturelle), la mise en œuvre et les détails d'exécution, mais également, le cas échéant, la finition et l'entretien du bardage sont quelques-uns des éléments déterminant la qualité et la longévité de l'ouvrage. Jusqu'il y a peu, pour guider ces choix, les références techniques manquaient. Mais la lacune est désormais comblée.

La future Note d'Information Technique (NIT), dont la publication est prévue courant 2010, a pour objectif de guider les concepteurs et placeurs (menuisiers) dans le choix des matériaux, de leur apporter une information la plus complète possible sur les propriétés et caractéristiques techniques des produits ainsi que sur les techniques de mise en œuvre et les détails d'exécution.

Notons que ce document de référence a été établi au sein du comité technique « Menuiserie » du CSTC rassemblant des menuisiers,

des fabricants et des experts en cette matière (HoutInfoBois, Belgian Woodforum, Centre de Formation Bois, ...) ainsi que les ingénieurs du CSTC.

Les deux premiers chapitres de cette nouvelle NIT font un état des lieux des différents types de poses du bardage et des matériaux disponibles sur le marché. Ils fournissent les informations utiles au concepteur et au placeur pour l'aider dans le choix des matériaux les plus adaptés pour l'ouvrage concerné. Ces chapitres présentent également les exigences relatives à chacun des composants du bardage (lames, fixations ...).

Les exigences réglementaires relatives aux bardages dans leur globalité sont reprises dans le chapitre suivant. Ce dernier décrit principalement les exigences en terme d'isolation thermique, acoustique et de sécurité contre l'incendie.

Ensuite, l'essentiel de la NIT traite de la mise en œuvre proprement dite du bardage et de ses différents composants (structure portante, isolant, pare-pluie, lattage, lames). Afin de garantir les performances, la pérennité et l'esthétique du bardage en bois, les raccords sont d'une importance toute particulière, un chapitre spécifique leur est donc consacré.

Enfin, la NIT se clôture par une liste non-exhaustive des pathologies les plus fréquemment rencontrées sur chantier. Les moyens d'y remédier sont indiqués par une référence aux paragraphes concernés.

Pour en savoir davantage sur la Note d'Information Technique relative aux revêtements de façade en bois :

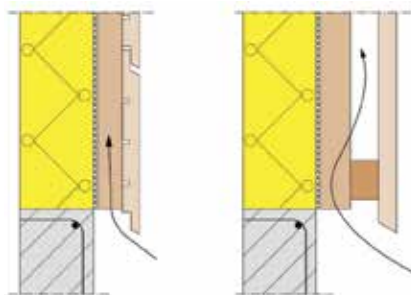


<http://www.cstc.be/homepage/index.cfm?cat=publications>

À propos du traitement du bois

Pour une bonne utilisation du bois en extérieur, il faut garder à l'esprit que le bois peut subir des dégradations d'origines diverses :

- Dégradations d'origine biologique. Ce sont essentiellement des insectes et des champignons qui en sont responsables, soit qu'ils se nourrissent du bois, soit qu'ils le creusent ou le perforent pour s'y abriter.
- Dégradations d'origine photochimique. Le rayonnement ultra-violet provoque, sur quelques dixièmes de millimètres en surface, une décomposition de certains éléments constitutifs du bois.
- Dégradations d'origine climatique. Le vent, les précipitations, les oscillations de la température font varier l'humidité relative de l'air. Le bois s'adapte à ces variations par des mouvements continuels de gonflement et de retrait qui, à la longue, le fendillent, décollent la couche de finition, etc. Par ailleurs, des contenus cellulaires colorés peuvent être lessivés par les eaux qui ruissellent sur le bois ; d'autres contenus, tels que les résines, peuvent être liquéfiés par la chaleur.
- Dégradations liées à l'usage. Salissures, éclaboussures, chocs, usure.



Ces dégradations ne sont bien sûr pas indépendantes les unes des autres. Elles ne s'additionnent pas simplement ; elles s'entraînent mutuellement.

Pour éviter que l'ouvrage ne se détériore, donc pour prémunir le bois de ces différentes sources de dégradations, il est utile, voire nécessaire, de le traiter, si possible préalablement à sa mise en œuvre. Il faut souligner ici que ce qu'il est ordinairement convenu d'appeler traitement désigne deux opérations distinctes : la préservation et la finition.

La préservation a pour objectif de conférer au bois la résistance nécessaire aux dégradations d'origine biologique. Elle n'est pas systématiquement nécessaire. Certains bois sont naturellement aptes à résister à ce type de dégradation. Cette aptitude s'appelle la durabilité naturelle. Elle est éminemment variable selon l'espèce.

La finition, quant à elle, assure une double fonction. Une fonction esthétique d'abord, ensuite une fonction de protection contre les trois autres types de dégradation évoqués.

Rendons toutefois justice à la robustesse du bois. Une absence totale de traitement ne condamne pas nécessairement l'ouvrage. De nombreuses espèces de bois, par leurs qualités naturelles, résistent remarquablement aux outrages du temps.



Informations :

Un expert bois de Bois & Habitat se tient à disposition pour répondre à toutes vos questions au +32 (0) 81 32 19 20
ou par mail à info@bois-habitat.com.

Article co-écrit par :

ir. Stéphane Charron du CSTC et
Dr ir. Manu Defays, Expert Bois.

- ✂ <http://www.woodforum.be/fr/applications/pr%C3%A9servation-du-bois>
- ✂ http://www.ctib-tchn.be/main_ctib/frames/f_certification_F.htm





INFORMATION

Des essences locales adaptées à la construction



Si le bois s'impose comme un matériau de référence en termes de qualité environnementale du bâti, renouvelable, disponible et durable, il reste néanmoins nécessaire d'augmenter la mobilisation des essences de bois régional et leur disponibilité sur le marché transfrontalier de la construction bois.

Le résineux est en effet l'essence majoritairement utilisée pour la construction car plus économique : pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), épicéa (*Picea excelsa*), douglas ou pin d'Oregon (*Pseudotsuga menziesii*), mélèze (*Larix decidua*), cèdre rouge (*Thuja plicata*). Il ne représente pourtant que 11,56 % de la production de bois d'œuvre de nos régions.

Les feuillus, qui représentent 88,43% de notre production de bois d'œuvre régional, soit 2.600.350 m³ produits par an, détiennent des propriétés et un potentiel à exploiter. Nos principales essences régionales telles que le chêne (*Quercus pedunculata*, *Quercus sessiora*), le hêtre (*Fagus sylvatica*), le frêne (*Fraxinus excelsior*) ou le châtaignier (*Castanea sativa*), sont principalement dédiées à des réalisations dites « nobles » comme les menuiseries, meubles ou parquets. Le Nord - Pas de Calais et la Picardie apparaissent au premier rang des régions productrices de peuplier dont le bois est traditionnellement utilisé en emballage lourd ou léger.

Bien que sous-exploitées, ces essences, et d'autres présentes sur le territoire, détiennent cependant des caractéristiques intéressantes à valoriser en construction : l'aulne (*Alnus Glutinosa*),

le châtaignier et le chêne sont naturellement durables et peuvent donc être utilisés en extérieur pour du bardage par exemple, sans traitement ; les propriétés mécaniques du peuplier sont très proches de celles des résineux, ce qui rend le peuplier utilisable en charpente et en ossature. Des traitements « environnementaux » existent (le bois modifié thermiquement, l'imprégnation axiale, l'oléothermie, ...) et peuvent accroître la durabilité des essences de bois régionales pour des utilisations variées.

De nombreux tests et études doivent encore être réalisés pour parfaire nos connaissances en matière d'utilisation et de valorisation locale de nos bois, en filières courtes. De beaux défis à relever en vue du développement durable de la filière forêt-bois, de ses entreprises et du territoire transfrontalier !

Le peuplier en structure : une belle réussite à Lezennes

En matière de défi à relever, le projet de réhabilitation d'une salle polyvalente à Lezennes dans le nord de la France, se veut un bel exemple de réussite, avec une charpente en bois de peuplier



local, qui a été inauguré fin mars 2010. Une initiative développée dans le cadre du projet européen Transpop (programme de dynamisation de la filière peuplier), soutenue par l'Europe (fonds FEDER) et les Conseils régionaux de Picardie et du Nord - Pas de Calais. Autour du Comité National pour le Développement du Bois, et du Centre Régional de la Propriété Forestière, s'est mobilisée une équipe de professionnels qui a su relever le challenge technique et un pari osé : valoriser le peuplier, essence feuillue facilement mobilisable en région, en bois de structure.

Le peuplier souffre injustement de son image de bois réservé à l'emballage léger et à la fabrication de palettes, mais c'est un matériau qui, s'il est préalablement trié, se comporte très bien mécaniquement. Historiquement, le peuplier a été utilisé dans la construction des maisons et de bâtiments agricoles.

Connu pour ses qualités mécaniques et largement planté jusqu'au milieu des années 90, Robusta est le cultivar qui a été sélectionné pour la mise en œuvre. Le système constructif, initialement prévu en lamellé-collé de résineux, a été adapté pour tenir compte des caractéristiques mécaniques et physiques du peuplier, sans bouleverser le projet initial. Après redimensionnement des éléments, des essais de résistances mécaniques ont été effectués pour valider chaque section et assemblage. Les résultats ont montré que le peuplier admet des contraintes bien supérieures aux critères donnés dans les normes d'utilisation et de réglementation. Cependant, le simple classement visuel des éléments est apparu insuffisant. Un classement mécanique des pièces de bois avec repérage depuis le sciage s'est avéré indispensable et a permis d'identifier que le cœur de l'arbre (duramen) est

peu résistant, à l'inverse du bois périphérique (aubier) qui présente des caractéristiques mécaniques équivalentes ou supérieures à la plupart des résineux. Après sciage des grumes de peuplier et essais de résistance des pièces sorties de scie, 64% des bois sont passés du niveau C16 à C40 et plus, en classement de structure machine. Une poutre témoin a préalablement été testée dans le Département de Génie Civil de l'Institut Universitaire de Technologie de Béthune avant le démarrage du chantier.

Le résultat dépasse toutes les espérances tant sur le plan technique qu'esthétique, et la réussite de ce travail a permis de s'ouvrir à d'autres perspectives locales, écologiques et durables. La motivation des acteurs a par ailleurs impulsée d'autres initiatives sur 2010 qui seront à suivre.



Informations :

Téléchargez la plaquette d'information du CNDB « Utilisation massive de peuplier régional en bois de structure » sur le site www.bois-et-vous.com, espace publications.

Article co-écrit par :

Nord Picardie Bois et
Matthieu ARCELIN, CRPF
(matthieu.arcelin@crpf.fr)

Réalisation :

Actes Architectures, Bureau d'études techniques Ingébois, Charpente AS Bois, Scieries et Palettes du Littoral, bureau de contrôle APAVE.



Développement économique de la filière bois

Le bois au cœur des politiques européennes de développement durable

Pesant d'un poids économique dérisoire au sein des différentes entités sectorielles, la Filière forêt-bois pourrait bien voir son importance croître et embellir dans les années qui viennent sous la double conjonction de la crise économique et des bouleversements environnementaux. C'est que les choses bougent, tant à l'échelle de l'Union européenne qu'à celle de nombreux pays membres où les pouvoirs publics considèrent, avec de plus en plus d'intérêt, la double évidence suivante :

- La Filière bois dispose d'un important potentiel et pourrait accroître considérablement sa contribution au développement de l'économie.

- L'attention accordée au bois dans les programmes de lutte contre le changement climatique et plus généralement dans les politiques environnementales est largement insuffisante au regard des possibilités que ce matériau offre.



L'Europe opte pour le bois

C'est dans ce contexte que la Commission a récemment présenté au Conseil et au Parlement européen une communication « sur une filière bois innovatrice et durable dans l'UE » rédigée par Mme Maria Gafo Gomez-Zamalloa (Commission européenne - Direction générale Entreprises et Industrie). La stratégie politique industrielle de l'UE prévoit en effet plusieurs initiatives sectorielles et le secteur forêts-bois fait partie des priorités. La communication de la Commission constitue la plus récente étape de l'application de cette stratégie. Les actions qui y sont proposées ont fait l'objet d'un avis du Comité économique et social européen qui, tout en soulignant la pertinence de ces actions, insiste sur la nécessité de les intensifier pour renforcer la compétitivité à long terme de la Filière bois européenne. Le Comité économique et social recommande en outre aux pouvoirs publics nationaux et territoriaux de reconnaître davantage le potentiel de la filière bois dans les domaines économique et environnemental et accompagne cette recommandation d'une série de mesures précises qui renforcent et complètent celles que propose la Commission.



La France suit le mouvement ...

Cet infléchissement de la politique européenne a visiblement trouvé un écho en France où le Président Sarkozy, s'appuyant sur un rapport établi par M. Jean Puech, ancien ministre français de l'Agriculture puis de la Fonction publique, a récemment annoncé un train de mesures (dont un fonds stratégique à hauteur de 20 millions d'euros) destiné à doper l'activité économique du secteur forêts-bois qualifié de « gigantesque source de croissance durable ». Dans le même temps, le chef de l'Etat veut multiplier par dix l'utilisation de bois dans la construction !

Ces déclarations sont doublement intéressantes pour la Région wallonne. D'abord parce que l'intervention personnelle du Président Sarkozy a soudainement mis en lumière l'importance de la Filière bois du point de vue économique et environnemental, ensuite parce qu'il est raisonnable de considérer la forêt wallonne et les forêts d'Alsace-Lorraine et Champagne-Ardenne comme une seule et même entité, les sorts des filières bois dans ces régions étant dès lors étroitement liés.



... en attendant la Wallonie ?

Et quid de la Région wallonne, précisément, elle qui concentre sur son territoire 80 % des surfaces forestières du pays sans que la Filière forêt-bois ne fasse pour autant l'objet de politiques de développement spécifiques. Là aussi les choses pourraient changer à relativement court terme puisque dans la partie de la Déclaration de Politique Régionale (DPR) consacrée aux politiques sectorielles, le Gouvernement wallon a clairement exprimé la volonté de « renforcer et développer la filière bois et les nombreux emplois qu'elle génère. La valorisation efficiente du bois issu des forêts wallonnes dans les entreprises de notre Région présente en effet un impact positif sur l'économie forestière tout en ayant un bilan environnemental amélioré. » Cela irait en tout cas dans le sens du tout récent Plan Marshall 2.vert via lequel le microcosme politique wallon affiche son ambition de positionner la Wallonie comme un fer de lance européen en matière de développement durable par l'encouragement, entre autres choses, de la construction durable. Difficile à imaginer sans un soutien franc et massif à la Filière forêt-bois.



Informations :

➔ <http://www.bois-habitat.com>



CONJUGUER CONSTRUCTION RENTABLE
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU-DELÀ DES FRONTIÈRES ...

PARTENAIRES TRANSFRONTALIERS



BEP / Bureau Économique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vriethoff, 2
B-5000 NAMUR
<http://www.bep.be>



Bois & Habitat asbl
Avenue Gouverneur Bovesse, 117 boîte 7
B-5100 JAMBES
<http://www.bois-habitat.com>



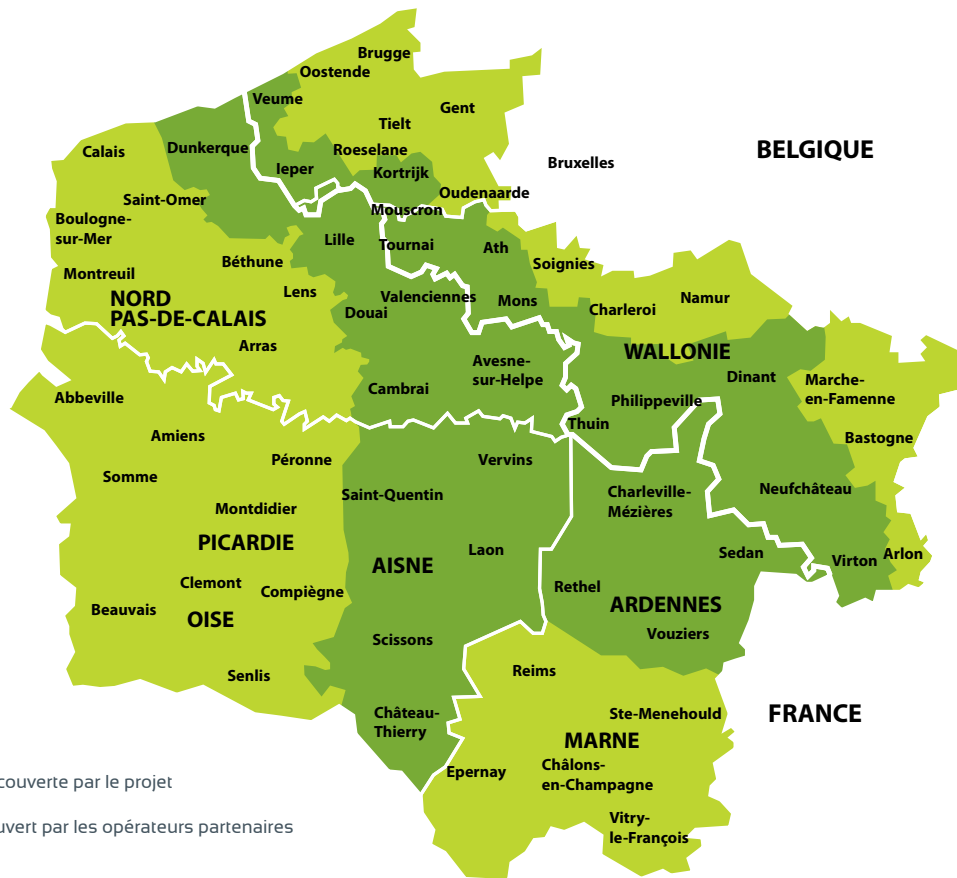
Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes
Service des Relations Internationales
19, Boulevard Fabert BP90313
F-08201 SEDAN
<http://www.ardennes.cci.fr>



Cluster Eco-construction asbl
Centre Technologique Université de Namur
Rue du Séminaire, 22
B-5000 NAMUR
<http://www.ecoconstruction.be>



Nord Picardie Bois
2, Allée de la Pépinière
Centre Oasis, Dury
F-80044 AMIENS cedex 1
<http://www.nord-picardie-bois.com>





WWW.BATID2.EU

Projet transfrontalier Interreg IV

